

Pôle Police des Hauts de France

Nord | Pas de Calais | Picardie



Bulletin 9-2017

Cher(e) collègue et ami(e),

Dans quelques semaines, l'année 2017 sera terminée.

Le bilan de cette année 2017 sera identique aux autres années à savoir plus de charges de travail pour les agents de Police Municipale, Gardes-Champêtres et Agents de Surveillance de la Voie Publique et malheureusement pas de compensations sociales comme nous le souhaitons depuis de nombreuses années.

Pour les ASVP la mise en place du stationnement payant nouvelle génération au 01 Janvier 2018.

Pour les Policiers Municipaux et Gardes-Champêtres la sortie des textes prochainement relatifs à l'accès aux fichiers cartes grises et permis de conduire, augmentation de certains pouvoirs de constatations d'infractions...

Ces derniers temps de nombreuses circulaires invitent les Préfets(fêtes) Policiers et Gendarmes Nationaux à travailler avec beaucoup plus d'entrain afin d'établir une excellente collaboration avec les forces de police municipale et rurale.

Au niveau social, on ne peut que regretter une nouvelle fois :

- 1) Le report du P.P.C.R en 2018 qui va handicaper les revenus de nombreux(ses) agents(es) de la Fonction Publique,
- 2) L'augmentation de la C.S.G qui soi-disant sera compensée par une prime versée par les collectivités locales pour éviter une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et un remboursement à ces mêmes collectivités par l'Etat.
On peut y croire ??? C'est bientôt Noël, on espère que le Père Noël n'oubliera pas les agents de la F.P.T dans sa hotte !!!
- 3) La mise en place du jour de carence dans la Fonction Publique malgré la diffusion de différents rapports spécifiant que cette dernière a eu des incidences sur la durée des arrêts maladie.

Un(e) agent(e) de la Fonction Publique en arrêt pour un simple rhume ou grippe aura tendance à solliciter un arrêt plus long pour être sûr d'être guéri(e) avant de reprendre le travail afin d'éviter en cas de rechute la perte d'un jour de carence. Voir source INSEE. Les absences pour raisons de santé de deux jours ont fortement diminué, tandis que celles d'une semaine à trois mois ont augmenté....

Vous pouvez retrouver dans ce bulletin les différentes informations relatives à cet édit.

Pour conclure, il est temps que le gouvernement ouvre une réflexion approfondie sur la place, le rôle et le statut des agents(tes) de police municipale, des gardes-champêtres et des A.S.V.P en prenant en compte le volet social qui est prioritaire à nos yeux.

Toute l'équipe, Maryse, Sandrine, Marc, Franck et Jean-Paul des Hauts de France vous souhaitent bonne lecture.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Fonction publique - Les détails sur le report des mesures de revalorisation des agents (PPCR)
- Police de sécurité du quotidien : Gérard Collomb lance une "large concertation"
- Le Sénat rouvre le dossier de l'accueil des gens du voyage
- Action publique 2022, effectifs de la fonction publique, rémunération des agents, droit à l'erreur... le ministre de l'Action et des Comptes publics a fait le point
- Bilan de l'état d'urgence
- Unanimité syndicale contre les modalités de compensation de la CSG et le report des revalorisations
- Pourquoi certaines villes veulent faire payer les ivresses publiques
- Strasbourg : Une première patrouille de police municipale de proximité s'installe dans un quartier d'Illkirch
- Epône-Mézières : une police municipale unique pour les deux communes
- Pays de la Loire : TER gratuits pour les forces de l'ordre armées

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Gens du voyage : un décret ajuste les différents Codes pour tenir compte de l'abrogation de la loi de 1969
- Gens du Voyage : des nouvelles dispositions, suppression du livret de circulation, délais raccourcis ...
- Décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique
- Décret n° 2017-1501 du 27 octobre 2017 relatif à la Commission nationale des professions foraines et circassiennes | NOR: PRMX1729484D
- Décret no 2017-1523 du 3 novembre 2017 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière
- Arrêté du 24 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du code général des collectivités territoriales, JO du 3 novembre 2017, texte n°2
- Circulaire du 7 mars 2017 relative à la présentation des dispositions de droit pénal ou de procédure pénale immédiatement applicables de la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique
- Sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme NOR: INTKI721270J
- Ordonnance du 31 août 2017 relative au compte professionnel de prévention
- Ordonnance n° 2017-1390 du 22 septembre 2017 relative au décalage d'un an de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

JURISPRUDENCE

- Stagiaire – Mise en garde
- Stagiaire – Démission
- Peut-on ne pas payer son loyer si le bailleur ne fait pas les réparations nécessaires ?
- Dépôts sauvages de déchets : le maire doit exercer ses pouvoirs de police
- L'assuré doit s'abstenir de toute activité pendant un arrêt de travail

- Installations illégales de caravanes et de mobil homes sur un terrain privé situé dans une zone naturelle : les pouvoirs de la police municipale
 - Enlèvement de caravanes implantées illégalement sur un terrain non constructible : ingérence proportionnée au respect de la vie privée ?
 - Raccordement au réseau refusé, ingérence dans la vie privée caractérisée ?
 - Quand l'octroi de la protection fonctionnelle à un élu devient délictuel et caractérise une faute personnelle
 - Mapa : marché à procédure adaptée
 - Le vendeur professionnel doit prouver qu'il a bien exécuté son obligation de renseignement
 - Prêter un logement à son enfant n'est pas le donner
-

QUESTIONS REPOSES PARLEMENTAIRES

- Consultation pour la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien
 - Rave-party : quelles compétences et pour qui ?
 - Mise en place du nouveau régime indemnitaire
 - Application de l'article 13 du décret n° 2016
 - Droit à l'intégration des agents détachés sur contrat
 - Distinction entre autorité hiérarchique et gestion du personnel de la police municipale, quel lien entre la police municipale et le DGS ou le DRH ?
-

BIBLIOTHEQUE

- Le Cerema lance "Les P'tits Essentiels" à destination des élus locaux (et de leurs équipes)
 - Les fondants routiers
 - Submersions marines
 - Bâtiments et transition énergétique
 - PLUi et grand territoire
 - L'évaluation environnementale : un atout pour le SRADDET
 - Un guide sur la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières
-

BON A SAVOIR

- Ce qui change au 1er novembre 2017
- Réforme du stationnement : les collectivités concernées doivent d'urgence créer leur « espace numérique »
- Disque bleu ... changement du montant de l'amende au 1er janvier 2018
- Dématérialisation des démarches liées aux cartes grises et permis de conduire
- Transfert des pacs aux mairies
- Aix en Provence : des formations spécifiques liées au risque attentat
- Harcèlement sexuel au travail : quels recours pour les victimes ?
- Obsèques et sépultures : ce qu'il faut savoir
- Permis de conduire : modification de l'épreuve pratique
- Gyropodes, gyroroues, trottinettes électriques, hoverboards : où circuler ?
- Virus d'hiver : quels gestes faut-il adopter pour éviter la contamination ?
- La diffamation, de quoi s'agit-il ?
- Stationnement payant : ce qui va remplacer les amendes au 1er janvier 2018

- Dates des prochaines vacances scolaires
- Fonction publique : l'impact du jour de carence sur les absences

INFORMATIONS REGIONALES SYNDICALES | PRESSE

- Le décret sur l'accès aux fichiers du SIV et du SNPC en cours
- Retraites : droit à l'information et cohorte 2018
- Chauny : de 7 heures à 20 heures, des policiers municipaux dans la rue
- Beauvais : une antenne mobile de la police municipale à Argentine
- Beauvais : la police municipale équipée de caméras piétons
- Beauvais : la vidéosurveillance continue de faire débat
- Beauvais : faites contrôler votre voiture gratuitement avant l'hiver
- File d'attente à Amiens pour les macarons de stationnement résidentiel
- De nouveaux P.V. inapplicables à Amiens?
- Crépy-en-Valois : la police municipale, une police de proximité
- La ville d'Eu passe aux PV électroniques
- Les forces de l'ordre en démonstration aujourd'hui à Saint-Quentin
- À Saint-Quentin, la police propose aux séniors de les accompagner lors de leurs retraits bancaires
- Amendes et zones bleues ne bougeront pas dans l'est de la Somme
- Dans l'Oise, la police de Compiègne recherche un clown qui inquiète les parents
- Lamorlaye regroupe sa police municipale et ses services techniques
- Tourcoing : l'hôtel de police municipale est dessiné par un architecte tourquennois
- Lille : Pourquoi la police municipale n'a plus de directeur depuis un an

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie



Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhèrent !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION POLE POLICE HAUTS DE FRANCE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

Adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2017 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :
FAFPT | Union Régionale Hauts de France
Pôle Police- Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ✉ : mader59@hotmail.com ou ✉ : polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ✉ : paulajeau@wanadoo.fr ☎ : 06.15.28.01.60	AISNE Franck HENOUX ✉ : franckness@orange.fr ☎ : 07.86.94.57.01 OISE Marc DEPPE ✉ : marc-fa-fpt@hotmail.com ☎ : 06.27.54.64.15